

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE
LA VILLE DE BOUILLON**

- SEANCE DU 24 AVRIL 2025 -

Présents : Mme Gérard A., Présidente ;
Mme Nemery M-J., Bourgmestre ;
Mme et Mrs. Rouleff D., Gobert B., De Wachter P., Serson J., Echevins
Mmes et Mrs. Istace F., Pochet A., Noizet W., Maziers P., Cachbach C., Polet A.,
Penoy A., Poncelet J, Godart G., Poncin C., Manant M. Conseillers
communaux ;
Mr Mathieu J., Directeur général.

PROJET DELIBERATION

**Objet : Fonds d'Impulsion provincial à destination des communes – Travaux de
sécurisation routière des routes communales sur l'arrondissement de Neufchâteau -
Marché public conjoint de fournitures et services – Convention entre les Communes de
Bertrix, Bouillon, Herbeumont, Léglise, Libin, Libramont-Chevigny Neufchâteau,
Paliseul, Saint-hubert, Tellin et Wellin – Approbation**

Le Conseil,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la résolution du Conseil Provincial du Luxembourg du 21 juin 2019 arrêtant le règlement provincial relatif au subventionnement des Communes de la Province de Luxembourg à travers la création d'un Fonds d'Impulsion Communal ;

Vu le dossier introduit collectivement par les Communes de Bertrix, Bouillon, Herbeumont, Léglise, Libin, Libramont-Chevigny Neufchâteau, Paliseul, Saint-hubert, Tellin et Wellin, le 2 juillet 2024 et ayant pour objet le subventionnement de travaux de sécurisation routière des routes communales sur l'arrondissement de Neufchâteau ;

Considérant que la subvention fonctionne sur le principe d'Investissement de 1€ communal pour 1€ provincial ;

Considérant le coût total estimé de 938.782,65€ pour lesquels les communes demandaient une intervention totale de 432.892,96 € ;

Considérant le montant des travaux exécutés et réceptionnés de 123.061,30€ TVAC (et de pourcentage d'honoraires de 9,06%), validés en décision du Collège communal en sa séance du 8 octobre 2024 ;

Vu l'Arrêté d'attribution d'une subvention du 19 septembre 2024 octroyant la subvention pour un montant total de 432.771,75 € au profit, collectivement, des communes partenaires ;

Considérant qu'il a été proposé de réaliser le projet à travers la réalisation d'un marché conjoint de fournitures et services, avec la Commune de Bertrix en tant que pouvoir adjudicateur-pilote ;

Considérant que la convention de marché conjoint devra être approuvée par toutes les communes partenaires ;

Considérant qu'il est proposé que la mission confiée au pouvoir adjudicateur pilote ne donne lieu à aucune rémunération de la part des partenaires ;

Considérant que le pouvoir adjudicateur-pilote sera chargé de :

- D'établir les documents de marché (cahiers des charges, inventaires/métrés, estimations, avis de marché) ;
- De procéder à la passation des marchés publics conjoints (publicité, ouverture des offres, négociations éventuelles, attribution, tutelle, conclusion et information) ;
- D'assurer le suivi des marchés y compris les éventuels avenants en cours d'exécution du marché ;
- De communiquer aux pouvoirs adjudicateurs non-pilotes tous les éléments liés aux marchés, notamment pour les dépassements de budgets au stade de l'offre.

Considérant que les documents de marché sont établis par le pouvoir adjudicateur pilote en concertation avec les pouvoirs adjudicateurs non-pilotes.

Considérant que la mission du pouvoir adjudicateur-pilote sera également de gérer la part administrative relative à l'obtention et la gestion de la subvention ;

Considérant que la convention prévoira les dispositions financières et d'exécution du projet ; qu'en effet, que de la mise en œuvre du projet découleront plusieurs types de coûts et de revenus qu'ils convient de répartir équitablement entre les partenaires selon les prestations reçues ;

Vu le projet de convention tel que joint à la présente délibération ;

Considérant la transmission du dossier d'attribution au Directeur Financier pour avis en date du 25 mai 2023 ;

Considérant l'avis positif du Directeur Financier remis en date du 1 juin 2023 ;

DECIDE

D'approuver la convention jointe en annexe à la présente délibération ayant trait au marché public conjoint de fournitures et services à lancer dans le cadre du projet de « Fonds d'Impulsion provincial à destination des communes – Travaux de sécurisation routière des routes communales sur l'arrondissement de Neufchâteau ».

Fait à l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an que dessus.

(sé) Nemery & Mathieu
Pour extrait conforme :

le Directeur général

la Bourgmestre

